
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquième séance – Lundi 23 juin 2014, à 17 h

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Eric Bertinat, M^{mes} Maria Casares, Mireille Luiset et M. Pierre Rumo.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan, maire, M^{me} Esther Alder, vice-présidente, M. Rémy Pagani, M^{me} Sandrine Salerno et M. Guillaume Barazzone, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 12 juin 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 23 juin et mardi 24 juin 2014, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous commençons notre dernière séance avant les vacances d'été. Durant la pause de cette séance et de celle de demain, mardi 24 juin, des commissions vont se réunir, car je vous rappelle que les présidents de commission doivent être désignés avant la fin du mois de juin. La commission du logement se réunit aujourd'hui à 19 h précises à la salle Nicolas-Bogueret. Demain, le 24 juin, la commission des pétitions se réunit à 19 h également et la commission des sports à 20 h 15.

Je tenais, d'autre part, à adresser un message de félicitations. Dimanche passé, le 15 juin, s'est tenu le tournoi des élus. La Ville de Genève a remporté le tournoi de football et une équipe du Grand Conseil celui de pétanque. Je tiens à remercier spécialement les trois conseillers municipaux qui se sont impliqués dans cette organisation. Il s'agit de MM. Jean-Philippe Haas, Marc-André Rudaz et Sylvain Thévoz. Dans l'équipe il y avait MM. Jean-Philippe Haas, Adrien Genecand, Sylvain Thévoz, M^{me} Olga Baranova, M. Grégoire Carasso, M^{me} Hélène Ecuyer, M. Javier Brandon, M^{me} Marie Barbey et M. Antoine Maulini. (*Applaudissements.*)

Je tiens aussi à remercier le Service du Conseil municipal, ainsi que, en particulier, la direction du département de la culture et du sport, et en particulier M^{mes} Eloisa Gonzalez Toro et Sybille Bonvin, que vous pouvez applaudir également. (*Applaudissements.*) Il incombera l'an prochain à la Ville d'organiser le tournoi de football et au Grand Conseil celui de pétanque, qui était une nouveauté et une réussite à tous les niveaux.

Nous avons reçu la lettre de démission de M^{me} Maria Pérez du conseil d'administration de 022 Télégénève SA. Je prie la secrétaire, M^{me} Julide Turgut Bandelier, de bien vouloir lire cette lettre.

Lecture de la lettre:

Genève, le 22 mai 2014

Concerne: non-acceptation de mon élection en tant que représentante de la Ville de Genève au conseil d'administration de Naxoo

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Je fais suite à ma brève intervention à la séance plénière du 21 mai, lors de laquelle j'ai annoncé refuser mon élection et le mandat offert par le Conseil municipal de représenter la Ville de Genève au conseil d'administration de Naxoo 022 Télégenève SA, car les conditions pour défendre les intérêts de l'actionnaire majoritaire qu'est la Ville ne sont pas réunies.

En effet, après le résultat clair de la votation du 9 février dernier, le groupe Ensemble à gauche a insisté, à réitérées reprises, sans être entendu voire même écouté, pour que le Conseil administratif prenne clairement acte de cette votation et se donne les moyens, notamment en définissant un plan d'action adéquat à court, moyen et long terme, pour répondre à la volonté des Genevois et Genevoises de garder Naxoo en mains publiques tout en développant ses prestations pour les habitants et habitantes et en préservant les emplois.

Pour mandater le Conseil administratif en ce sens, nous avons notamment demandé, en février déjà, une session extraordinaire qui permettrait au Conseil municipal d'aborder, d'abord, en toute transparence, un premier état des lieux technique et juridique de la société, puis de tracer les grandes lignes directrices que la Ville entend donner à ses représentants et représentantes au conseil d'administration en conformité avec le résultat de la votation populaire.

Ladite session ad hoc a été refusée et, depuis cent jours maintenant, la commission des finances est attelée à «refaire l'historique», chercher le ou la «coupable» ayant conduit la société dans la situation dans laquelle elle se trouve actuellement, déterminer qui a validé la migration illégale du fichier clients à UPC Cablecom, en anticipant la votation populaire, au mépris des règles de démocratie, etc.

Mais, depuis le 9 février, aucun changement de cap manifeste n'a été opéré par le Conseil administratif, lequel a même affirmé en commission des finances «ne pas avoir de plan B», soit d'alternative à la vente, laissant dans l'incertitude les employés et employées de Naxoo, ainsi que les Genevois et Genevoises qui se sont eux clairement exprimés dans les urnes.

Pour pallier cette carence d'objectifs, Ensemble à gauche a préparé et présenté au Conseil municipal une «feuille de route», tout à fait sommaire et qui pouvait être amendée, contenant quelques principes autour desquels aurait pu se réunir une équipe solide de représentants et représentantes de la Ville au conseil d'administration de Naxoo pour faire face au bloc de l'actionnaire minoritaire UPC Cablecom. Parmi ces objectifs figurent la relocalisation de l'ensemble des services à Genève, la défense de prestations de qualité et bon marché et la préservation des emplois.

C'est avec consternation que j'ai constaté, lors de la séance plénière du 20 mai, que le Conseil municipal ne trouve toujours pas urgent, plus de trois mois après la votation du référendum, de donner un cap clair à cette société et de prendre toutes les mesures pour tourner la page de la vente.

On a ainsi procédé au choix des futurs représentants et représentantes au conseil d'administration de Naxoo en mettant la charrue avant les bœufs. On choisit des représentants et représentantes sans leur donner de mandat, comme si le conseil d'administration de Naxoo pouvait être un lieu de débat entre différentes sensibilités politiques, permettant de définir une orientation pour ce service public, alors que ce conseil ne saurait être que le lieu d'exécution de la politique que la Ville aura décidé d'y mener conformément à la volonté des citoyens et citoyennes. En effet, au conseil d'administration de Naxoo, nos représentants et représentantes municipaux se trouvent face à ceux d'UPC Cablecom, qui parlent évidemment d'une seule voix et votent en bloc pour défendre les intérêts économiques de la multinationale américaine pour laquelle ils travaillent.

Au vu de ce qui précède, sans plan d'action à court, moyen et long terme de la part de la Ville, sans engagement clair des autres administrateurs et administratrices représentants et représentantes de la Ville qui aille dans le sens de la concrétisation du vote populaire, je ne pourrai qu'être l'otage ou l'alibi de la politique de l'autruche. Me retrouver seule au conseil d'administration de Naxoo en compagnie de ceux qui ont validé et fait campagne pour la vente, mais qui n'ont toujours pas publiquement pris acte de la volonté populaire et adopté une autre perspective, aurait été vain, voire contre-productif.

Vous comprendrez bien que, dans ces conditions, en accord avec le groupe Ensemble à gauche qui m'a présentée, j'aie refusé mon élection comme représentante au conseil d'administration de Naxoo 022 Télégenève SA.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous adresse, Monsieur le président, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de ma considération distinguée.

Maria Pérez

Motion d'ordonnancement

Election: conseil d'administration de Télégenève SA

Le président. Il est pris acte de cette démission. L'élection du remplaçant ou de la remplaçante de M^{me} Pérez aura lieu après les communications. Nous sommes toutefois saisis d'une motion d'ordonnancement d'Ensemble à gauche demandant de traiter en urgence la résolution R-178. Je vous la lis: «Considérant qu'il faut donner une orientation claire à nos représentants au conseil d'administration de Naxoo 022 Télégenève SA, qui doivent défendre les intérêts de la Ville afin que le choix du représentant ou de la représentante se porte sur la personne qui acceptera de défendre cette feuille de route, le Conseil municipal décide de traiter la résolution R-178 «022 Télégenève SA Naxoo: une direction à donner» préalablement à l'élection d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de Télégenève SA, en remplacement de M^{me} Maria Pérez, démissionnaire.» M^{me} Maria Pérez, vous avez la parole pour une minute.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Merci, Monsieur le président. Pour mettre les choses au point, il ne s'agit pas d'une démission... (*Exclamations.*) Cela n'a pas été rendu intelligible à la lecture de la lettre – il s'agit de la non-acceptation d'une élection qui s'est déroulée dans des conditions qui n'étaient pas adéquates à la bonne marche de l'entreprise. (*Exclamations.*) Avant de choisir des représentants de la Ville qui devront parler d'une seule voix pour donner une orientation claire à l'entreprise, faudrait-il déjà que ce plénum le fasse en connaissance d'un objectif, même sommaire, qui soit compréhensible par la population qui a voté le 9 février 2014. C'est pourquoi – nous restons cohérents avec notre discours initial – nous vous demandons à nouveau de discuter sur le fond de l'avenir de cette entreprise avant de choisir un représentant de la Ville au conseil d'administration.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-178 est refusée par 54 non contre 8 oui.

3. Election d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de Télégenève SA, en remplacement de M^{me} Maria Pérez, démissionnaire. (Statuts de la société, art. 13) (RCM, art. 130, lettre B).

Le président. Je donne la parole aux chefs de groupe qui souhaitent annoncer leur candidat. Monsieur Grégoire Carasso, vous avez la parole.

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. Le conseil d'administration de la société 022 Télégenève SA compte, pour la Ville de Genève, quatre sièges pour le Conseil municipal – la précision est utile. Deux sont actuellement occupés par des représentants de la droite élargie, un l'est par un représentant des Verts. Dans l'esprit qui, généralement, caractérise nos décisions d'élections, il y a donc la volonté d'avoir un équilibre gauche-droite. Cet équilibre était et a été assuré pendant de nombreuses années par un représentant du groupe Ensemble à gauche. M^{me} Maria Pérez, qui n'a pas souhaité, après s'être portée candidate, honorer le mandat qui lui a été confié, laisse donc ce siège vacant. Je parlais tout à l'heure d'équilibre gauche-droite. Il y a aussi, à n'en pas douter, des sensibilités au sein de la gauche – et certainement également au sein de la droite – dont le Parti socialiste a toujours voulu tenir compte.

Nous considérons que la politique de la chaise vide, qui est celle du groupe Ensemble à gauche depuis plusieurs semaines, est mauvaise pour l'entreprise et pour ses salariés. La Ville de Genève se trouve minoritaire face aux représentants d'UPC Cablecom et cette situation, cette politique de la chaise vide, nuit aux intérêts de la société et de ses collaborateurs. Pour faire écho à ce respect de la diversité des sensibilités et des points de vue, nous avons le plaisir de vous présenter la candidature de M. Manuel Alonso Unica, qui est membre du Parti socialiste et du comité de la section Ville de Genève. Il s'est illustré ces derniers mois comme syndicaliste, fervent opposant à la vente.

Si nous restons embourbés dans les divergences qui ont précédé le vote du 9 février 2014, si nous restons embourbés dans cette approche du dossier sans tenir compte des intérêts et du développement de la société, sans tenir compte des intérêts des collaborateurs, eh bien, vous avez là, en la personne de notre camarade Manuel Alonso, un représentant, membre du syndicat des employés de la Confédération, qui s'est toujours opposé à cette vente et qui a fait valoir ce point de vue lors de nos différentes réunions dans un parti qui sait débattre – c'est le cas du Parti socialiste.

Ce représentant du Parti socialiste incarne donc cette posture, qui était minoritaire chez nous et qui est majoritaire à Ensemble à gauche. Il s'agit d'une candidature de qualité. Pour son engagement et son courage politique, mais aussi parce que Manuel Alonso est licencié en gestion d'entreprise. Il est au bénéfice d'un diplôme d'études approfondies en études européennes et en administration publique, à l'Université de Genève, d'une part, à l'Institut de hautes études en administration publique, d'autre part, et il travaille comme auditeur pour le Département fédéral des finances.

C'est dans le cadre de cette activité auprès de la Confédération et donc du Syndicat des employés de la Confédération qu'il s'est engagé dans l'opposition à la vente. Vous l'aurez compris, c'est une stratégie audacieuse que le Parti socialiste vous présente en espérant qu'Ensemble à gauche sera en mesure de savou-

rer l'effort que nous réalisons en présentant cette candidature. J'ai beaucoup de respect pour la candidature de l'Union démocratique du centre, Monsieur Pagan; cela étant, dans l'équilibre des représentations politiques, sans même parler des diversités et des sensibilités, je pense que la candidature socialiste doit s'imposer à vos yeux, sans quoi nous aurions au sein de ce conseil d'administration trois représentants de la droite élargie pour un seul représentant, aussi bon soit-il, de l'Alternative.

M. Jacques Pagan (UDC). Chers collègues, j'ai donc le plaisir de vous présenter la candidature de M^{me} Leila Emamzadah, qui est née en 1979, qui est juriste de formation et qui termine son stage d'avocat. M^{me} Emamzadah n'est pas marquée politiquement, elle a donc une vision très globale, très universelle des choses. Elle est juriste, elle manie très bien le droit et les différents raisonnements juridiques. Elle a une très grande curiosité naturelle, ce qui la prédispose bien naturellement à travailler sur un terrain difficile, celui de cette société de 022 Télégenève SA, qui a connu tant de déboires et qui risque d'en connaître encore si personne, au sein de son conseil d'administration, ne dispose des connaissances juridiques voulues pour aider l'administration à faire les bons choix le moment voulu.

Je crois qu'être juriste dans de pareilles circonstances est un avantage certain. Je ne parle pas des calculs politiques que l'on peut élaborer ici ou là, de la question de la représentation, de la proportionnalité de tel ou tel groupe. Nous avons entièrement confiance en la candidature de M^{me} Emamzadah. (*Brouhaha.*)

J'aimerais également dire ici, sans vouloir dénigrer la candidature...

Le président. S'il vous plaît, excusez-moi, Monsieur Pagan, il y a beaucoup de bruit, là, à droite, je ne vous entends absolument pas!

M. Jacques Pagan. Oui, c'est M. Barazzone qu'il faudrait rappeler à l'ordre...

Le président. S'il pouvait y avoir un peu moins de bruit, ce serait gentil. Je pense qu'on peut laisser les chefs de groupe présenter calmement leur candidat.

M. Jacques Pagan. Je voudrais simplement relever une particularité ou disons une qualité de M^{me} Emamzadah, que le candidat du Parti socialiste n'a pas. Il ne faut pas m'en vouloir de le dire, mais c'est une femme. En cela, elle ressemble à

l'ancienne candidate élue qui a démissionné. Je crois que si l'on veut rendre indirectement hommage à M^{me} Maria Pérez, il serait peut-être de bon ton d'élire une femme à sa succession. (*Brouhaha.*)

Le président. Merci, Monsieur Pagan. La procédure prévoit de donner la parole aux chefs de groupe, je le rappelle... Madame Brigitte Studer, vous avez demandé la parole pour Ensemble à gauche?

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Pour Ensemble à gauche, les conditions adéquates pour élire le représentant de ce Conseil municipal au conseil d'administration de 022 Télégenève SA ne semblent toujours pas réunies. En effet, quatre mois et demi après le vote populaire, le Conseil administratif n'a pas établi le plan d'action qu'auraient à défendre nos représentants et représentantes, et ce Conseil municipal n'a pas voulu en parler tout à l'heure. C'est pourtant indispensable, à notre avis, pour préserver les intérêts de la société, essayer d'offrir à nouveau aux citoyens et citoyennes un service public de qualité, remettre Naxoo d'aplomb et lui donner les moyens de se développer et de s'affranchir de l'asservissement d'UPC Cablecom...

Le président. Madame Studer, nous sommes dans la présentation des candidats; manifestement, vous n'en présentez pas... Je crois que nous avons compris le message. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je vais rappeler le nom des candidats. (*Exclamations et applaudissements.*) Nous avons donc deux candidats, M. Manuel Alonso Unica, présenté par le Parti socialiste, et M^{me} Leila Emamzadah, présentée par l'Union démocratique du centre. L'élection a lieu au bulletin secret et à la majorité absolue. Si un second tour est nécessaire, il aura lieu à la majorité relative. Sept scrutateurs ont été désignés, un par parti. Il s'agit de M^{mes} et MM. Eric Bertinat, Alfonso Gomez...

Une voix. Il y a trois personnes qui ont demandé la parole, Monsieur le président, c'est intolérable!

Le président. ... Simon Brandt, Jean-Philippe Haas, Alexandra Rys, Pierre Rumo, Maria Vittoria Romano. (*Remarques.*) Comme je l'ai dit, la procédure en cas d'élections ne prévoit de donner la parole qu'aux chefs de groupe. (*Remarques et exclamations.*) Je demande au secrétariat quelle est la procédure pour remplacer un scrutateur absent. M. Vanek va remplacer M. Rumo. Tous les autres scrutateurs sont-ils là? (*Remarque.*) Alors, pour le Parti socialiste, ce sera M. Thévoz.

M. Bertinat n'est pas là... Pour l'Union démocratique du centre, ce sera donc M. Rubeli. Je suis désolé, il y a beaucoup d'absents...

Une voix. Si c'est comme ça, on s'en va... (*Protestations.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). C'est un scandale, une honte!

Le président. J'invite les secrétaires, M^{me} Julide Turgut Bandelier, MM. Rémy Burri, Lionel Ricou et Marc-André Rudaz à contrôler la distribution et le dépouillement des bulletins... (*Brouhaha.*)

Je comprends le sens du malentendu et de la protestation. Effectivement, il avait été annoncé – mais je ne connaissais pas alors l'ampleur de cette annonce – qu'il y avait un troisième candidat et que ce dernier avait retiré sa candidature. Il s'agit de M. Albert Knechtli. Le bureau avait estimé qu'il n'était pas forcément utile de l'annoncer. C'est une décision qui a été prise à l'unanimité, mais nous pouvons sans problème le faire, si telle est votre demande, Monsieur Sormanni! Alors, voilà, c'est fait.

J'invite les scrutateurs à se rendre au bureau pour recevoir les bulletins. Je leur rappelle qu'ils doivent les distribuer aussi aux membres du bureau. Les conseillers municipaux sont priés de s'asseoir à leur place pour recevoir leur bulletin. J'attire l'attention de l'assemblée sur le fait qu'il ne faut inscrire qu'un seul nom.

Je déclare le scrutin clos. Je prie les scrutateurs et les secrétaires de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret afin de procéder au dépouillement. Les secrétaires accompagnent les scrutateurs pour contrôler le dépouillement.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

Résultat de l'élection:

Bulletins distribués:	72
Bulletins retrouvés:	70
Bulletins blancs:	6
Bulletins nuls:	7
Bulletins valables:	57
Majorité absolue:	29

Le président. *M. Manuel Alonso Unica* est élu par 34 voix. M^{me} Leila Emamzadah obtient 23 voix. (*Applaudissements.*)

4. Questions orales.

Le président. Je vous rappelle que vous avez une minute pour poser la question et deux minutes pour la réponse du magistrat. Je passe la parole à M. Jean-Philippe Haas.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Il y a deux ans, j'avais déjà interpellé le Conseil administratif concernant les pelouses dans les jardins publics et spécialement autour des quais. Les beaux jours arrivent. On voit de nouveau des gens manger au bord du lac, ce qui est une très bonne chose. Néanmoins, il y a aussi les barbecues! Dernièrement, un article a traité de ce sujet dans la presse, et on y voit les gens – par bêtise ou incivilité – faire des barbecues dans l'herbe. Cela détruit complètement les pelouses. Il y est précisé qu'il est strictement interdit de dégrader les espaces verts, que ce soient les pelouses, les massifs de fleurs ou les plantations. Serait-il possible de modifier le règlement pour spécifier l'interdiction de faire des barbecues également sur les pelouses?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. On pourrait le faire formellement. Cela étant, les barbecues dans les parcs sont déjà interdits, notamment ceux qui endommagent les pelouses. D'ailleurs, nous sanctionnons et réorientons tous ceux qui le font, car il est vrai qu'il manque peut-être encore quelques panneaux d'information. Mais le règlement municipal est clair: on ne peut pas faire de barbecues et détruire les pelouses, comme le font malheureusement un certain nombre de gens. Les jardiniers et les horticulteurs du Service des espaces verts entretiennent ces parcs, les embellissent. Il est donc inadmissible que des gens se permettent, au-delà des odeurs incommodantes qui peuvent survenir, d'endommager la propriété de la Ville et des Genevois et des Genevoises.

Je peux également vous signaler – nous l'avons mentionné dans l'article dont vous avez parlé, je crois – que des projets pilotes verraient le jour de manière à pouvoir délimiter des endroits particuliers dans des espaces verts, afin que les gens puissent quand même faire des barbecues, puisque c'est aussi un besoin, en tout cas une demande d'une partie de la population. Mais il faut que cela se fasse dans des endroits appropriés. Sachez que la police municipale, qui parcourt les parcs, a bien évidemment été mandatée par le Conseil administratif pour faire respecter le règlement. Et je vous encourage, si vous voyez des gens qui malheureusement endommagent les pelouses, de leur signaler qu'il est interdit de le faire.

M^{me} Martine Sumi (S). J'adresse ma question en priorité à M^{me} Esther Alder, mais pas seulement; je l'adresse également à l'ensemble du Conseil administratif. Elle concerne le barème des pensions pour les enfants placés dans les crèches en ville de Genève. Actuellement, le coût est de 40 000 francs. La Ville prend en charge 30 000 francs. La prise en charge pour les parents se monte en moyenne à 10 000 francs. Cela s'étale de 2700 francs pour les revenus très bas – c'est-à-dire pour un revenu de 30 000 francs par année – et cela monte jusqu'à 18 000 francs pour des revenus de 150 000 francs annuels. Et le barème est plafonné à ce niveau-là.

Une simple règle de trois montre que, si les pensions des familles aux très faibles revenus sont subventionnées à un peu plus de 90%, celles des jeunes familles bénéficiant d'un revenu annuel net de 150 000 francs le sont tout de même à 55%. La moyenne de subventionnement est donc à 75%, ce qui correspond aux familles dont le revenu annuel se monte à 95 000 francs. Dans la dispute actuelle autour du trop grand effort que cela représente, pour certains, pour les revenus particulièrement faibles, pour d'autres, pour la classe moyenne, et malgré le refus, à mon grand regret, de l'initiative constitutionnelle cantonale IN 143 «Pour une véritable politique d'accueil de la petite enfance», le temps de la réflexion sur une prise en charge complète par l'impôt n'est-il pas venu, à l'instar des places dans les écoles?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Je remercie M^{me} Sumi pour son intervention. Effectivement, on pourrait se dire qu'une place en crèche est un droit et que c'est à la collectivité de l'assumer, à l'instar de ce qui se passe pour l'enseignement. Ce n'est pas l'option qui a été prise depuis des décennies. Vous vous référez, d'ailleurs, à des barèmes qui n'ont pas été changés depuis 1992 et qui méritent tout de même d'être réactualisés. Vous êtes vous-même dans les commissions où se traitent les divers aspects liés à la tarification.

Aujourd'hui, mes services sont en train de préparer des scénarii qui viseraient à réduire la charge pour les bas revenus et, effectivement, à augmenter un peu le plafond qui est extrêmement bas, puisqu'on parle de revenu net. Je crois, en effet, qu'il est important que les gens se rendent compte qu'on parle de revenu net. Il s'agit au fond de rafraîchir un peu le dispositif, de voir aussi quels sont les éléments que le Service de la petite enfance prend en compte: est-ce l'attestation de salaire des parents? La déclaration fiscale? Le moment venu, je reviendrai devant ce Conseil pour vous présenter les différentes options.

M. Pascal Rubeli (UDC). Ma question est de nature cosmétique. Elle s'adresse vraisemblablement à notre magistrat, M. Rémy Pagani, ou alors, comme

il s'agit de l'entretien des bâtiments, à M^{me} la magistrate Sandrine Salerno. A plusieurs reprises, les habitants de la Vieille-Ville m'ont demandé quand les vitres de la Maison Tavel donnant sur la rue du Puits-Saint-Pierre seront nettoyées. Vous choisissez qui me répond, Mesdames et Messieurs les magistrats, s'il y a réponse! (*Remarque.*) Magnifique! Merci, Monsieur le magistrat.

Le président. Il vous sera donc répondu demain.

M^{me} Anne Moratti (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani. Il y a quelques mois, voire bientôt une année, je vous ai posé une question concernant une barrière qui se trouve au quai du Cheval-Blanc. Il y a toujours un trou dans cette barrière. A l'époque, vous m'aviez dit que vous alliez prendre langue avec la Ville de Carouge pour voir quelles étaient les responsabilités et comment vous pourriez, vous, la Ville, et la commune de Carouge, faire réparer cette barrière. Aujourd'hui, cette barrière est toujours cassée. Il y a encore un immense trou, il y en a même plusieurs. Je voudrais savoir où en est ce dossier.

Le président. M. Rémy Pagani vous répondra demain.

M. Jean-Charles Lathion (DC). La Ville de Genève peut s'enorgueillir d'être propriétaire de véritables petits bijoux... qu'elle a malheureusement de la peine à faire exister. J'en veux pour preuve l'île Rousseau, qui est devenue une réserve, et dont le mobilier empêche les gens de vraiment en profiter. Il fallait la réaménager; on a vu qu'il y avait à nouveau des travaux après l'avoir inaugurée... Mais ma question porte aujourd'hui sur la Potinière, un autre établissement dont on nous avait annoncé l'ouverture. Il est vrai qu'on nous a envoyé un communiqué de presse le 1^{er} avril 2014. Ce devait être un poisson d'avril, puisque cette Potinière n'est toujours pas ouverte et qu'on se demande, malgré le communiqué de presse, ce qu'il en adviendra... Il semble vraiment que l'été ne sonne pas à la même heure pour chacun d'entre nous, en tout cas pas pour les touristes et les utilisateurs éventuels de cet endroit fabuleux... Qu'en est-il, Madame Salerno?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Lathion, merci de votre question, cela me permet de répondre à la question que vous m'aviez posée il y a deux séances sur les apprentissages: le fait de former des apprentis fait-il partie du cahier des charges des gérants d'établissements publics, propriétés de la Ville de Genève? La réponse est non. Cela a-t-il fait partie des

cahiers des charges par le passé? La réponse est également non. Si je reviens à la Potinière, c'est vrai que nous avons un mois de retard sur l'ouverture, qui aura lieu finalement le 1^{er} juillet.

M^{me} Patricia Richard (LR). Ma question s'adresse au Conseil administratif, à M^{me} Alder en particulier, mais pas forcément qu'à elle. Lors de la dernière Ville est à vous, le week-end des 14 et 15 juin, la police a dû intervenir après la vente d'objets volés sur le domaine public. La Ville souhaite-t-elle cautionner cet arrêt complet de la mobilité ou des déplacements de bus en laissant n'importe qui s'installer sur le domaine public sans aucune vérification? Ne pourrait-on pas revenir à une fête un peu plus aux normes mais réservée peut-être aux seuls habitants de la commune et non pas à des personnes qui viennent uniquement pour revendre du matériel volé?

Le président. M. Guillaume Barazzone vous répondra ultérieurement... Comment? Excusez-moi, pourriez-vous fermer les fenêtres à gauche? Il y a beaucoup de bruit dans la cour, ce serait gentil. (*Exclamation de M^{me} Salerno.*) La parole est à M^{me} la conseillère administrative Sandrine Salerno, avec mes excuses...

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Il n'y a pas de souci, j'ai cru que vous étiez atteint de surdité précoce, Monsieur le président... Madame Richard, c'est moi qui vous réponds, puisque l'équipe de La ville est à vous est coordonnée par le Service Agenda 21 – Ville durable. Elle en réfère donc à mon département, pas à celui de M^{me} Alder, quand bien même la notion de cohésion sociale est prioritaire dans ce projet-là.

Bien évidemment que nous ne pouvons souscrire, en tant que collectivité publique, au fait qu'on fasse du recel et qu'on vende des objets volés sur la voie publique. Mais, vous le savez aussi, La ville est à vous, ce sont des comités d'habitants bénévoles qui se réunissent toute l'année, avec beaucoup d'énergie, avec beaucoup de professionnalisme aussi.

Ces manifestations ont pris une très grande ampleur. Nous vérifions l'emplacement des uns et des autres; en même temps, nous essayons de sauvegarder le côté spontané, le côté habitants, associatif. Je ne jette pas la pierre aux habitants, ce n'est pas le sens de mon propos. Peut-être que le contrôle n'est pas ultraparfait, mais on fait avec l'esprit du lieu. Alors je déplore comme vous qu'il y ait eu un problème d'objets volés sur un stand, mais vous savez qu'il y a cette année onze Ville est à vous, onze fêtes dans les quartiers. Plus de 600 bénévoles donnent de

leur temps, de leur énergie pour faire vivre nos quartiers. Alors ce n'est pas parce qu'il y a un incident malheureux dans une fête qu'on doit pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain. Je vous remercie de votre question et de votre préoccupation.

M^{me} Marie Barbey (DC). Ma question porte également sur les fermages, et plus particulièrement sur le Restaurant La Perle-du-Lac, qui est quand même censé être un lieu accessible aux familles et aux touristes. C'est pourquoi j'aurais souhaité savoir ce que le Conseil administratif de gauche et M^{me} Salerno pensaient de la politique tarifaire menée dans cet établissement. Est-il normal qu'une bouteille d'eau de 50 cl, par exemple, soit facturée 8 francs et qu'un menu soit fixé à 62 francs?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Madame Barbey, je jette volontiers un coup d'œil sur la politique tarifaire et la carte et je discute avec le collectif qui, aujourd'hui, a repris le Restaurant La Perle-du-lac. Mais lorsque vous demandez si un Conseil administratif de gauche cautionne ce type de politique tarifaire, vous savez également, Madame la conseillère municipale, que le Conseil administratif, qu'il soit de gauche ou de droite, loue un espace à un gérant. En l'occurrence, nous ne pouvons pas vraiment exercer de contrôle sur la carte et les prix, à moins d'être en gestion directe. Et je rappelle que cela a causé passablement de remous dans cette enceinte à chaque fois que nous avons parlé de gestion directe des établissements publics de la Ville de Genève.

Maintenant, j'irai les voir, je discuterai avec eux, mais je vous rends attentive, si vous l'avez oublié, Madame la conseillère admin... Quasi! Je vous rends attentive, Madame la conseillère municipale – administrative en devenir – que le Conseil administratif a un projet de rénovation de ce lieu, que nous avons déposé la proposition devant la commission des travaux et des constructions, que cette commission, et notamment la personne qui a été désignée rapporteur, n'a toujours pas rendu son rapport et qu'elle est largement hors délai. Si vous voulez peut-être la subroger et faire en sorte que le Conseil municipal puisse statuer sur cet objet, nous pourrions peut-être aller négocier après, avec plus de pertinence, avec ceux qui aujourd'hui gèrent cet établissement public. Je vous en saurais gré, Madame la conseillère municipale.

M. Grégoire Carasso (S). Ma question s'adresse – j'ai un petit doute – soit à M. Pagani, soit à M^{me} Salerno. Elle concerne le square du Vélodrome, qui se situe au centre des immeubles dits du Vélodrome, à la Jonction. J'ai rencontré plusieurs habitants qui mettent en évidence des problèmes d'aménagement et de gestion du square, ou plutôt sa non-gestion. Autour du square s'élèvent quelques

centaines d'appartements. L'un des enjeux mis en évidence est le fait qu'il n'y a que deux tables et peut-être trois bancs – et ce n'est pas une formule – pour un espace qui compte une telle densité d'habitants. J'aimerais savoir si le Conseil administratif a eu écho de ces insatisfactions et s'il serait intéressé le cas échéant à travailler – pourquoi pas? – de concert avec le Conseil municipal à une requalification et à un développement de cet espace.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Vous savez, Monsieur Carasso, que ce n'est ni moi ni la Gérance immobilière municipale qui nous occupons de l'aménagement des lieux. C'est une réponse insatisfaisante car, après tout, les gens veulent qu'on garantisse un bien-vivre, une cohésion sociale dans leur espace, peu importe qui s'en occupe. Cela dit, si vous vouliez me donner en *off* plus d'informations, je me renseignerais aussi auprès de mes services, car je suis sûre qu'ils doivent détenir une bonne partie du cahier des doléances. Je regarderai aussi avec mes collègues, et notamment M. Pagani, pour voir comment on peut remédier à cette fâcheuse situation.

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Elle est en lien avec une chronique locale qui a fait état d'une curiosité genevoise, à savoir votre décision de retirer plusieurs plants de lauriers roses dans différents quartiers, au prétexte que ces plantes pourraient être toxiques, et afin de «désangoisser» un peu certains citoyens et citoyennes, enfin une poignée d'entre eux. Ma question est la suivante: allez-vous procéder à un recensement de toutes les essences de nos parcs et jardins et qu'allez-vous faire si vous trouvez d'autres plantes potentiellement toxiques?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, le recensement dont vous parlez a déjà été effectué, en lien avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance, avant mon arrivée au Service des espaces verts. Il existe une liste de plantes considérées comme toxiques. Celles-ci ne sont d'ailleurs pas plantées depuis des années aux abords des écoles pour éviter justement tout risque d'intoxication chez les enfants, notamment les enfants en bas âge qui ne peuvent pas forcément lire les panneaux ni ne connaissent le degré de dangerosité des plantes. Donc, nous n'allons pas procéder à cet inventaire, puisqu'il existe déjà.

M. Gary Bennaim (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. J'étais en train de surfer, de butiner sur le site internet de la Ville et je vois que vous cherchez un

assistant ou une assistante. Je me suis dit: «Tiens, pourquoi ne pas aller travailler avec M. Pagani?» Je suis d'autant plus surpris que je croyais que vous aviez déjà engagé une secrétaire. Et si vous cherchez encore quelqu'un, est-ce parce que le secrétariat du département est surchargé? Est-ce parce que vous avez trop de travail avec votre mandat de député? Ou est-ce parce que vous avez oublié d'enlever cette annonce après avoir engagé quelqu'un, auquel cas il ne faudrait peut-être pas laisser un délai jusqu'en octobre? Qu'en est-il? Dites-moi si je peux venir vous aider à porter votre serviette!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je remercie M. Gary Bennaïm de se porter volontaire pour cette lourde tâche, car c'est en effet une lourde tâche, non pas de porter mes dossiers, parce que je m'en occupe moi-même, mais de faire fonctionner le département, notamment au niveau du secrétariat. Comme vous le savez, Monsieur Bennaïm, je n'ai pas de conseiller personnel; je fais avec ce que j'ai obtenu comme secrétariat. La secrétaire, M^{me} Francine Dallenbach, que je profite de remercier pour ses bons et loyaux services dans le cadre de son activité durant trente ans, a pris sa retraite, et nous l'avons fêtée à cette occasion. M^{me} Annick Viaccoz a postulé et a pris le poste de M^{me} Dallenbach, à la suite d'une mise en concurrence publique. Il s'agit aujourd'hui de repourvoir le poste de M^{me} Annick Viaccoz, que je remercie aussi pour ses bons et loyaux services depuis huit ans, dans le cadre de son activité en soutien à M^{me} Dallenbach. J'espère que ces renseignements vous seront utiles pour postuler le cas échéant.

M. Simon Brandt (LR). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone et concerne l'expérience de tonte écologique qui est menée actuellement au parc La Grange avec des moutons. J'aimerais savoir si vous comptez élargir cette bonne idée à d'autres espaces verts de la Ville de Genève, notamment à d'autres parcs.

Le président. M. Barazzone vous répondra demain ou plus tard. Je passe la parole à M. Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Ma question s'adresse à M. Kanaan et/ou à M^{me} Salerno. Elle concerne une demande que j'ai faite il y a plus de six mois pour obtenir la base de données qui a permis de faire la synthèse de notre patrimoine financier. Vous m'avez toujours expliqué qu'on ne pouvait pas l'avoir pour telle ou telle raison. Comme M. Kanaan m'a expliqué hier soir en bilatéral qu'il n'avait jamais été saisi de la demande, que je l'ai faite trois fois en commission – la présidente de la commission des travaux et des constructions, M^{me} Vali-

quer Grecuccio, en est témoin –, dois-je comprendre que le conseiller municipal Adrien Genecand ne peut pas avoir cette information, et qu'il doit donc faire appel à la loi sur l'information du public et l'accès aux documents pour obtenir cette étude en tant que citoyen? Ou peut-on s'entendre sur le fait qu'à partir du moment où vous avez fait un rapport, qu'il y a une base de données et que je l'ai demandée, j'y ai droit?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je ne vois pas très bien pourquoi vous avez adressé votre question à M. Kanaan, puisque c'est M. Pagani et moi-même qui avons donné ce mandat concernant le patrimoine financier, qui comprend, d'ailleurs, les locaux administratifs. Je soumettrai votre question au Conseil administratif mercredi et je vous tiendrai informé de sa décision.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Ma question s'adresse à notre nouveau maire, M. Sami Kanaan. Lors de votre discours d'investiture, qui était formidable – j'en ai eu la larme à l'œil tellement il était beau, j'ai gardé le mouchoir... (*rires*) – vous nous avez parlé du Grand Genève. En tant que citoyen de cette Ville, en tant que citoyen de cette république – presque tous ses conseillers en parlent – j'aimerais, comme des milliers d'autres qui vivent ici, savoir concrètement ce que c'est. Qu'y a-t-il de neuf avec votre grande région?

M. Sami Kanaan, maire. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie de votre question. Je pense qu'elle appellerait une réponse plus circonstanciée mais, puisque je dois faire court, j'aurais tendance à vous répondre: rien! Je le dis souvent, je n'ai pas fait mes écoles à Genève, du coup, les festivités du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération m'ont donné l'occasion de plonger dans l'histoire genevoise. Et on constate que, bon gré mal gré, pour le meilleur et pour le pire, notre bassin naturel s'étend en gros depuis toujours du Jura, depuis Fort l'Ecluse, au Salève, et jusqu'aux Voirons. Et c'est dans cet espace-ci que Genève a existé, certes avec des relations parfois très compliquées avec ses voisins, mais elles ont bel et bien existé en termes de bassin de recrutement pour l'emploi. A l'époque, c'était fondamental pour l'approvisionnement agricole de Genève, avec ces terres qui nourrissaient la population; maintenant, ça l'est un peu moins, ça pourrait le redevenir. C'est depuis toujours notre bassin naturel. Cela dit, en effet, nous avons toujours eu des relations compliquées. Il y a eu des périodes plus faciles que d'autres. A une époque, on gérait l'approvisionnement par les zones franches; après, la France les a réduites.

Je rappelle que les diplomates genevois se sont vu offrir à la suite du Congrès de Vienne, en 1814, 1815, 1816, en compensation du fait qu'ils acceptaient de

rejoindre l'ensemble suisse, tous les territoires qui les entouraient et qui seraient intégrés au nouveau canton de Genève. Les diplomates de l'époque ont jugé bon de refuser parce qu'il y avait un peu trop de catholiques à leur goût et qu'en plus ces catholiques n'étaient pas très riches. A un moment donné, on nous a même proposé une variante: intégrer toute la rive sud du lac, mais ça, c'était un peu trop...

Et quand je dis que c'est notre bassin naturel pour le meilleur et pour le pire, aujourd'hui, on le vit mal, et je pense qu'on a objectivement de sérieux problèmes de diverse nature à Genève – des problèmes d'emplois, de marché du logement – mais les ramener uniquement à cette frontière est une manipulation politique pour cacher les vrais problèmes.

Ce que j'essaie de faire – la culture et le sport s'y prêtent particulièrement bien, on l'a vu avec les Jeux de Genève, on l'a vu avec d'autres projets culturels – c'est de rappeler aux uns et aux autres que, quels que soient les problèmes, il faut en parler ouvertement. S'il y a des divergences, il faut les assumer. Mais ce n'est qu'avec un dialogue à l'échelle de cette région que nous avancerons ensemble, parce que nous y sommes condamnés par notre destin, depuis toujours et pour l'avenir.

On dit d'ailleurs souvent – et je pense que c'est incontournable – qu'il faudra bien, un jour, avoir une assemblée démocratiquement élue pour que nous ayons un vrai débat démocratique. Le Grand Genève, en effet, a parfois l'image d'une technocratie et d'une bureaucratie qui donne l'impression que c'est une affaire de spécialistes, d'initiés et d'élus. Mais il faudra bien qu'il devienne un enjeu collectif et que l'on puisse parler, pas seulement au niveau des élus ou des techniciens, mais aussi au niveau du peuple. Je poursuis volontiers avec vous la conversation, Monsieur le conseiller municipal, car ce sujet dépasse, je crois, le cadre d'une simple question-réponse dans cette enceinte.

M. Pascal Holenweg (S). Je pense que ma question doit s'adresser également au maire, puisqu'elle concerne plusieurs départements. Dans le cadre de ce qui tient lieu de programme de législature, de ce qui nous tient lieu de gouvernement cantonal, le conseiller d'Etat Dal Busco a exprimé le souhait que les réformes de la fiscalité communale et de la péréquation intercommunale aient abouti d'ici à la fin de l'actuelle législature, c'est-à-dire en 2018. Ma première question est la suivante: à la connaissance du Conseil administratif, à quel report de charges, sans transfert de compétences sur les communes en général et sur la Ville de Genève en particulier, va-t-il falloir s'attendre?

D'autre part, le Conseil d'Etat, qui s'était engagé à enfin proposer au Grand Conseil de verser une subvention annuelle au Grand Théâtre et à assumer sa part

financière dans la construction de la Nouvelle Comédie, va-t-il tenir ces deux engagements, qui ne figurent dans aucune des 24 priorités du programme de législature? Ou ces deux engagements – financer le Grand Théâtre et la Nouvelle Comédie – ont-ils la même consistance prévisible que ledit programme de législature, c'est-à-dire la consistance du vent?

M. Sami Kanaan, maire. M^{me} Salerno complétera ma réponse. Je commence par la fin de votre question, Monsieur le conseiller municipal. Aujourd'hui, pour les deux objets que vous mentionnez, c'est-à-dire l'investissement pour la Nouvelle Comédie et l'entrée dans le budget de fonctionnement du Grand Théâtre, nous avons deux courriers en bonne et due forme du Conseil d'Etat confirmant le dépôt de projets de loi d'ici à la fin de l'année. Cela engage leur signature, puisqu'il s'agit du Conseil d'Etat et non de l'un ou l'autre des magistrats. Nous suivons ces travaux de près. Les deux projets de loi sont en rédaction avancée – je n'ai pas la date exacte – mais, a priori, ils seront déposés à la rentrée. Je ne peux pas vous certifier si ce sera en septembre, en octobre ou en novembre, mais le Conseil d'Etat nous a confirmé qu'il tiendrait ses engagements liés à la déclaration d'intention qui avait été signée par le Conseil d'Etat et le Conseil administratif à la fin de la législature cantonale précédente. Pour le reste, j'aurais tendance à dire que nous ne savons rien officiellement sur cette fameuse négociation – il n'y a encore rien de concret – et je passe la parole à M^{me} Salerno.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. La fameuse négociation n'a pas commencé, mais nous savons que, lors de la prochaine législature, nous aurons affaire à plusieurs chantiers qui impacteront directement les finances publiques. On a d'abord la grande négociation Canton-communes qui est menée par le Canton et l'Association des communes genevoises sur la répartition des tâches et compétences entre les différents niveaux institutionnels. Le comité de pilotage politique ne s'est pas encore réuni. Il tiendra sa première réunion lundi prochain avec le Conseil d'Etat, sachant que le Conseil administratif attend toujours la feuille de route avec une déclaration d'intention du Conseil d'Etat qu'il a demandée en bonne et due forme. C'est moi, vice-présidente de l'Association des communes genevoises, qui représente la Ville de Genève dans ce comité de pilotage politique. C'est le premier point.

Les questions concernant la péréquation intercommunale et d'autres sujets de modification de la fiscalité interviendront dans un deuxième temps. La question de la péréquation intercommunale n'a pas été abandonnée; elle a été postposée à la discussion du désenchevêtrement. C'est toujours pour la Ville de Genève un enjeu d'attention extrême, puisque, après le départ de David Hiler du Conseil d'Etat, la Ville de Genève perdait toujours une somme annuelle avoisinant les

80 à 100 millions de francs. C'est énorme pour la Ville de Genève, c'est la moitié du département de la culture et du sport, pour prendre un exemple.

Un autre chantier préoccupe aussi la Ville de Genève – nous avons étudié le dossier – c'est la troisième réforme de l'imposition des entreprises, pilotée par la Confédération. Sur une seule mesure, la modification de l'imposition des entreprises à 13%, le Canton de Genève perdrait 500 millions de francs, la Ville 50 millions – et il ne s'agit que d'une mesure dans un paquet ficelé qui est beaucoup plus copieux. La consultation est attendue pour la fin de l'été. Si cela vous intéresse, je pourrai vous communiquer la position officielle du Conseil administratif. La péréquation intercommunale est certes un sujet d'attention locale, mais ce sujet d'attention locale ne doit pas occulter non plus les enjeux fédéraux qui sont autrement plus importants pour Genève, Canton ou Ville. Je vous remercie de votre attention et je vous communiquerai la position du Conseil administratif.

M^{me} Olga Baranova (S). Ma question s'adresse à M. Barazzone. J'aimerais savoir quelle pérennité vous donnerez aux divers aménagements floraux que nous avons actuellement sur les différentes places en ville de Genève.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Une pérennité dans la durée, j'ai envie de dire, car ces aménagements temporaires sont en réalité des aménagements saisonniers. Vous savez que, si on laissait ce type d'aménagement durant l'hiver, les plantes et les fleurs gèleraient, et c'est la raison pour laquelle nous les hivernons dans des serres. Et, chaque été, elles reviendront à des endroits différents de la ville. Mais, effectivement, le programme urbanature, dont font partie tous ces projets, s'inscrit dans la durée. Les aménagements temporaires que vous voyez aujourd'hui, que ce soit sur des places, que ce soit la végétalisation des Rues-Basses, celle du pont des Bergues, sont financés grâce à de l'argent privé – c'est utile de le souligner ici – et grâce au savoir-faire des jardiniers, que je remercie pour leur travail incroyable, car je crois qu'ils rendent vraiment les Genevois et les Genevoises heureux.

Ce volet-ci du programme sera complété par un deuxième volet d'aménagement plus durable que nous ferons avec le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM) de M. Pagani, que je remercie aussi pour son aide. Nous avons toute une série de petits lieux un peu délaissés dans les différents quartiers qui mériteraient peut-être d'être végétalisés, voire, dans certains cas, réaménagés. Nous identifions actuellement avec le SAM des endroits qui pourraient bénéficier de ce type d'aménagement.

Le troisième volet de la fusée ou du programme est un plan de végétalisation «Genève 2020». Derrière ce nom un peu futuriste se cache simplement une étude

que nous allons demander à la Haute Ecole du paysage, d'ingénierie et d'architecture de réaliser, avec le concours du Service des espaces verts, pour imaginer à quoi pourrait ressembler Genève en 2020, c'est-à-dire dans environ six ou sept ans. C'est imaginer tous les endroits où nous pourrions végétaliser l'espace public, soit en arborisant, soit en végétalisant. Il peut aussi s'agir d'aménagements verticaux. Nous pouvons agir dans toute une série de domaines. Voilà le troisième volet de ce programme, qui s'inscrit dans la durée et qui permet véritablement de mettre en valeur le travail du Service des espaces verts.

M^{me} Natacha Buffet (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Au 20, place du Bourg-de-Four se dresse un très joli immeuble avec une très jolie horloge. Apparemment, cette dernière appartient à la Ville de Genève, contrairement au bâtiment, vous me corrigerez si je me trompe. Du coup, c'est la Ville qui doit s'occuper du nettoyage et de l'entretien de cette horloge. Or, cela n'a pas l'air d'être le cas. Il semble que cette horloge, pour des raisons patrimoniales, appartienne à la Ville. Pourquoi n'est-elle pas à l'heure et pourquoi n'est-elle pas entretenue?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de manière générale, les horloges qui donnent sur l'espace public, y compris les horloges des églises, comme par exemple le mécanisme de l'horloge de la cathédrale, appartiennent – c'est un peu spécial – à la Ville de Genève. Maintenant, nous avons «électronisé» tout cela, mais nous avons une personne, en son temps, qui passait quasiment toutes les semaines remettre les horloges à l'heure. Tout cela est maintenant réglé électroniquement par une centrale. Toujours est-il que je n'avais pas connaissance de cette horloge. Si je comprends bien, c'est l'horloge située au-dessus du Restaurant La Clémence, qui appartiendrait à un propriétaire privé et qui donne sur la place du Bourg-de-Four. Je retiens cette question; je vous répondrai demain, en tout cas à la rentrée.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à M. Barazzone et/ou à M. Kanaan. Elle concerne la Fête de la musique, une très belle fête, d'ailleurs. J'ai été interpellée par une personne qui a assisté à une scène qui l'a beaucoup étonnée. Elle a vu trois agents de la police municipale faire partir un musicien de rue qui jouait avec un amplificateur, mais assez loin, toutefois, de tout lieu de représentation dans le cadre du programme. Il s'agit d'un musicien qu'on avait déjà vu d'autres années. Y a-t-il des consignes spécifiques concernant les musiciens de rue pendant la Fête de la musique?

M. Sami Kanaan, maire. Je ne sais pas qui sont ceux et celles parmi vous qui y ont participé; j'espère en tout cas que vous aurez profité de cette magnifique édition de la Fête de la musique. Autant vendredi, probablement pour des raisons footballistiques, l'affluence était relativement calme, autant les gens qui, du coup, n'en ont pas profité vendredi se sont visiblement rattrapés samedi, car nous avons vu exploser tous les records de fréquentation, notamment sur le périmètre Vieille-Ville-Bastions, qui est spécialement dense.

Il y a des espaces libres mis à la disposition des musiciens, mais, effectivement, dans le cadre de la gestion des flux importants, que l'on mène chaque année entre les services du département et la police municipale pour garantir un minimum de fluidité, il y a des endroits où on n'accepte pas les musiciens de rue, puisque, si ce sont de bons musiciens, ils vont forcément créer un attroupement et boucher les passages. Vous me redonnerez tout à l'heure l'emplacement précis où vous avez vu cet incident. Après, c'est une question d'appréciation que la police municipale fait sur le terrain. Mais c'est vrai qu'il y a certaines zones, par exemple, de mémoire, à la rue des Chaudronniers, à la place du Bourg-de-Four ou à la rue Saint-Léger, où nous sommes relativement restrictifs par rapport aux musiciens spontanés, sinon ça bouche tout simplement le passage.

Il y a autre chose que nous essayons d'éviter, c'est le phénomène des artistes qui cherchent à vendre. Je ne dis pas que c'est le cas dans la situation dont vous parlez, mais nous avons régulièrement les joueurs de flûte de pan. Au-delà du fait que cette musique est très vite lassante, ils profitent pour vendre leurs disques et ça, c'est clairement contraire à toute la philosophie de la Fête de la musique. Nous l'interdisons aussi.

Le troisième cas de figure – je profite pour le dire – c'est le cas des établissements publics de la Vieille-Ville qui ne respectent pas les règles du jeu et qui organisent des musiques amplifiées depuis leur terrasse. La Fête de la musique, c'est pour faire jouer les artistes et les musiciens genevois, de Genève et de la région, pas pour faire des raves sauvages sans autorisation. Là, la police municipale intervient aussi. Mais vous me redonnerez tout à l'heure l'emplacement précis où cette personne a fait ce constat, et je vérifierai si c'est dans le périmètre concerné. Sinon, il y a des espaces librement mis à la disposition des musiciens.

M. Alfonso Gomez (Ve). Monsieur Pagani, l'initiative cantonale IN 152 «Pour une traversée de la rade» sera soumise au vote des citoyens le 28 septembre prochain. Cette initiative prétend délester une partie du centre-ville du trafic motorisé. Elle créera, au contraire, de nouvelles routes en plein centre-ville, à moins de 2 km du pont du Mont-Blanc. Selon les débats du Grand Conseil, la circulation automobile serait ainsi augmentée de près de 50% sur l'avenue de France, de 20% sur le quai Gustave-Ador, de 40% sur la rue de Lausanne et

de 30% sur la rampe de Cologny. Monsieur Pagani, la Ville de Genève a-t-elle estimé les dangers qu'engendrerait l'acceptation de cette initiative sur l'augmentation de trafic sur le pourtour de la rade, principalement dans les quartiers des Pâquis et des Eaux-Vives? Dans l'affirmative, a-t-elle l'intention d'en informer les populations concernées?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, nous avons discuté de cette question de la traversée de la rade, du lac, dans le cadre d'une consultation fédérale dont le nom m'échappe. Toujours est-il que notre Conseil a pris position sur tout, sauf sur cette question, parce que nous n'avons pas comme souci principal – et nous en avons de nombreux – de nous occuper des serpents de mer...

M. Tobias Schnebli (EàG). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Guillaume Barazzone, en tant que chef du département de l'environnement urbain et de la sécurité. L'environnement de la ville de Genève est perturbé de manière régulière ces dernières années par des hélicoptères lourds de l'armée, qui atterrissent et qui décollent de la caserne des Vernets. Je suis interpellé de manière récurrente par des habitants qui veulent savoir à quelles nécessités répondent ces vols d'hélicoptères militaires. Les connaissez-vous? Ne pensez-vous pas qu'il serait utile d'intervenir auprès de l'armée pour réduire au minimum ces nuisances sonores, qui sont effectivement assez lourdes?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci pour votre question. Il faudrait que nous puissions objectiver, peut-être avec vous, le nombre de passages, puisque, si l'on peut déterminer la fréquence des passages de l'hélicoptère de l'Hôpital, je ne suis pas sûr que la Ville ait mesuré cette fréquence. Cela dit, ce problème est éminemment cantonal, voire fédéral, vous l'avez relevé. Je ne manquerai pas de poser la question aux autorités cantonales, voire fédérales, et de revenir vers vous, mais il me faudra un peu de temps.

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). Ma question porte sur le vote du 18 mai, et plus particulièrement sur la relève des urnes. Qui a eu l'idée de demander à Protectas, dont les agents ne connaissent apparemment pas la ville et ne sont pas assermentés, de venir relever les urnes? Les responsables des locaux de vote ont attendu jusqu'à 15 h 30, voire 16 h pour qu'on vienne relever les urnes. En plus, Protectas a envoyé à chaque responsable de local de vote, présidents et vice-présidents, une lettre personnelle pour s'excuser de ce problème, pour dire qu'ils tâcheraient de

faire mieux la prochaine fois, mais que les urnes avaient été pendant tout ce temps sous contrôle. Evidemment qu'elles étaient sous contrôle, puisque les responsables de locaux de vote ont un peu plus le sens des responsabilités que Protectas, qui devait relever les urnes! J'aimerais bien une réponse.

M. Sami Kanaan, maire. Madame la conseillère municipale, je crois que vous savez que l'organisation des votations est cantonale... Nous avons eu la même surprise que vous de constater ce désagrément. Effectivement, comparé à l'ancien système, cela a assez mal fonctionné. J'ose espérer que la Chancellerie d'Etat en tirera les conséquences qui s'imposent, mais vous savez que c'est du ressort cantonal.

M. Antoine Maulini (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne aussi l'initiative cantonale IN 152 «Pour une traversée de la rade», soumise au vote le 28 septembre prochain. Monsieur Pagani, savez-vous quel sera le coût, pour la Ville de Genève, des aménagements d'accès au tunnel?

Le président. M. Pagani vous répondra demain.

M. Pierre Gauthier (EàG). Ma question s'adresse au Conseil administratif, et notamment au maire. Monsieur le maire, j'ai été informé que le résultat de l'audit concernant les difficultés rencontrées par le personnel du Musée d'art et d'histoire avait été présenté récemment au personnel par l'une de vos collaboratrices. Je ne sais pas si c'est exact, mais c'est une des choses qui m'ont été rapportées. En outre, à l'occasion de cette présentation, votre collaboratrice aurait intimé l'ordre au personnel de ne pas commenter, ni positivement ni négativement, ni en privé ni en public, le projet actuellement à l'étude en commission des travaux et des constructions. Pourriez-vous simplement éclairer ma lanterne et celle de mes collègues sur la réalité de cette allégation, qui deviendrait une information si vous la confirmiez?

M. Sami Kanaan, maire. Monsieur le conseiller municipal, je n'ai pas connaissance d'un audit sur le personnel du Musée d'art et d'histoire. Nous avons fait, en collaboration étroite avec la commission du personnel, une analyse du climat social, mais cela date déjà de quasiment une année. Et ce n'était pas un audit, c'était une étude partagée avec la commission du personnel dont les résultats ont été présentés il y a déjà un certain temps. Il n'est donc pas question d'audit.

D'autre part, nous avons présenté le projet de rénovation et d'agrandissement parce que le personnel est concerné au premier chef. A cette occasion, effectivement, des questions sur la manière dont le personnel pouvait s'impliquer positivement ou négativement dans une campagne autour du projet ont été posées. Nous avons juste rappelé de manière très sobre et factuelle la base du statut du personnel de la Ville de Genève, qui rappelle les devoirs de réserve des collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève dans des campagnes politiques au sens large, notamment si elles touchent leur propre travail. C'est tout. Mais ce n'était pas intimé, nous avons juste rappelé le devoir de réserve.

M. Vincent Subilia (LR). Je fais partie de celles et ceux – et il y en a certainement d'autres dans la salle – qui ont l'insigne privilège d'emprunter fréquemment le boulevard du Pont-d'Arve, dont nous avons pu lire dans la presse qu'il faisait – on le constate au quotidien – et qu'il ferait encore pour une certaine période l'objet de travaux imputables aux Services industriels de Genève (SIG). J'ai eu l'occasion d'en discuter avec le magistrat Pagani en amont. J'aurais aimé qu'il nous confirme que l'occasion serait saisie de procéder, avec la manne dont il dispose, à la pose de revêtement phonoabsorbant sur ce même axe.

Il me semble, en effet, qu'il y a un minimum de cohérence à avoir dans la gestion de ces travaux urbains et qu'il serait préférable de bloquer la rue une seule fois plutôt que de le faire de façon répétée – mais c'était là une petite parenthèse toute personnelle... Si tel ne devait pas être le cas et que le phonoabsorbant ne devait pas être posé, j'aurais aimé que le magistrat nous explique, de façon très précise, quelles en sont les raisons. J'imagine qu'elles sont imputables à un déficit de coordination avec les SIG, car j'ai l'impression que, dans de très nombreux chantiers, on pourrait saisir l'occasion qu'une rue est éventrée pour procéder à la pose du phonoabsorbant. Or, jusqu'ici, on recouvre, on attend et, comme toujours, on constate cette espèce d'inertie qui me semble manifestement chronique.

J'aurais donc souhaité que le magistrat Pagani puisse s'en expliquer. De manière plus large, je pense qu'il serait assez sain pour cette audience que l'on dispose d'un véritable plan de bataille – j'utilise volontairement un vocabulaire un peu militaire – pour la pose, en 2014, du phonoabsorbant, sur la base des budgets qui lui sont alloués à cet effet, ainsi qu'à ses services.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, vous savez que je suis quasiment le chevalier blanc du phonoabsorbant... (*Rires.*) Vous savez que je suis fermement décidé à en mettre le plus possible partout où c'est possible. Avant de vous répondre sur le boulevard du Pont-d'Arve, je vous informe que nous avons effectivement un «plan de bataille». Je vous le pré-

senterai à la commission des travaux et des constructions lors de notre prochain dépôt de propositions du Conseil administratif pour la mise en route de ce plan. Cela arrivera incessamment, je crois même au début septembre. Nous mettons toutes les années en octobre ce plan de bataille au point avec le Service du génie civil de M. Betty.

En ce qui concerne le boulevard du Pont-d'Arve, on arrive dans des choses un peu spéciales... En fait, nous avons la volonté de mettre immédiatement en place le phonoabsorbant – nous l'avons fait savoir au Canton – dès l'achèvement des travaux des SIG, dont tout le monde souffre aujourd'hui, puisque tout est décalé, par étapes... C'est très compliqué sur ce boulevard! Ma foi, la Direction générale des transports et le Canton ne l'entendent pas de cette oreille, si j'ose dire – le jeu de mot est de circonstance – et nous allons devoir reporter la mise en place de ce revêtement. Je suis, comme vous, assez ébaubi de cette situation.

M. Vincent Schaller (LR). Ma question s'adresse à M^{me} la conseillère administrative Esther Alder. Cette question fait suite à l'intervention de M^{me} Sumi, qui évoquait plus tôt dans la soirée la possibilité de rendre toutes les places de crèche en ville de Genève intégralement gratuites pour l'ensemble des parents. Ma question est la suivante: Madame Alder, pouvez-vous nous indiquer le montant annuel que représente l'ensemble des contributions versées par les parents pour des places de crèche? Autrement dit, pourriez-vous nous indiquer quel serait le coût, pour la Ville, si nous devons renoncer à ces contributions?

Le président. M^{me} Alder vous répondra demain. Je passe la parole à M^{me} Sophie Scheller.

M^{me} Sophie Scheller (EàG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse au Conseil administratif et concerne le projet de stèle pour la tombe de Grisélidis Réal. Ce projet a été refusé pour la seconde fois par le Conseil administratif, à trois voix contre deux, ce qui est serré. Mon groupe se demande pour quelle raison cette stèle a encore été refusée, étant donné que le motif en est extrêmement naïf et paraît sans danger... Je vous remercie. (*Brouhaha.*)

M. Sami Kanaan, maire. C'est typiquement le genre de question qui transgresse les frontières partisans, cela arrive heureusement de temps en temps, vous me direz. Il se trouve que le Conseil administratif, dans sa majorité, n'a pas souhaité donner suite à cette nouvelle version du projet. J'espère que le dialogue

continuera car, tôt ou tard, il faudra bien qu'on se mette d'accord, puisque Griséli-dis Réal mérite une stèle, comme toute personne ensevelie au cimetière des Rois. Je ne perds pas espoir et je suis convaincu qu'on y arrivera dans un avenir proche.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani. Il y a deux ans et demi, nous avons voté un crédit de plus de 3 millions de francs pour le collecteur du chemin de la Chevillarde, en vue de séparer les eaux pluviales des eaux usées. Or, le chantier n'a toujours pas commencé. D'après ce que j'ai pu entendre, il y aurait déjà un dépassement de coût qui serait assez conséquent, alors même que le premier coup de pelleuse n'a pas encore été donné. Je voudrais avoir des renseignements, savoir si vous avez déjà chiffré ce surcoût, qui est déjà fort élevé.

Le président. Le conseiller administratif Rémy Pagani vous répondra demain.

Nous sommes saisis de quatre motions d'ordonnancement. Elles ont été distribuées. La première a été déposée par M. Gary Bennaim. Elle demande d'ajouter à notre ordre du jour et de traiter en urgence la motion M-1140 de M^{mes} et MM. Gary Bennaim, Marie Barbey, Adrien Genecand, Pascal Spuhler, Sandrine Burger et Grégoire Carasso, intitulée: «Pas de chauffards au parc des Eaux-Vives!». Je passe la parole à M. Bennaim.

M. Gary Bennaim (LR). Merci, Monsieur le président. Très rapidement sur la demande d'urgence, des véhicules motorisés traversent le parc des Eaux-Vives de bas en haut. Ils l'utilisent la nuit également pour faire des rodéos dans le parking. Je pense que c'est dommage et qu'a fortiori il s'agit d'un endroit de détente et de délasserement, voire un lieu sportif, qui nécessite qu'on puisse en profiter en toute quiétude, que ce soit pour les parents, les familles ou les promeneurs solitaires. Des gendarmes couchés avaient été placés par le passé – je pense que M. Pagani pourra nous le confirmer – notamment dans la dernière ligne droite qui rejoint la route de Frontenex.

Malheureusement, ces gendarmes couchés, par définition, comprenaient également la piste cyclable. Or, une dame s'est blessée et le gendarme couché a immédiatement été retiré. C'est dommage car, sur le principe, cette zone mérite d'être limitée dans sa vitesse. De plus, comme cela fait partie du patrimoine privé de la Ville de Genève, la police ne peut pas y sévir ou y verbaliser les contrevenants.

Donc, puisqu'on l'a déjà fait, je vous propose qu'on place des ralentisseurs de vitesse sur cette dernière ligne droite, idéalement également sur le parking,

voire sur l'accès depuis les quais. Je vous demande de ne pas renvoyer cet objet en commission, car nous savons tous où se trouve le parc des Eaux-Vives et à quoi sert un ralentisseur de vitesse. Je vous propose de traiter cette motion rapidement et sur le siège pour que, cet été déjà, nous puissions bénéficier de ce parc avant que des accidents ne surviennent.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'an passé, à la même époque, j'étais comme vous préoccupé de cette situation et j'ai fait installer ce gendarme couché, sans droit, puisque je n'avais pas obtenu l'autorisation de le faire, même temporaire. Et malheureusement, en passant de l'ombre à la lumière, parce qu'elle n'avait pas mis ses lunettes de soleil, une cycliste s'est cassé la figure en descendant, au sens propre du terme. J'ai donc décidé d'enlever immédiatement ce gendarme couché, qui présentait des dangers dépassant la mesure. Vous me proposez aujourd'hui de remettre ces gendarmes couchés. Il n'en est pas question, Monsieur Bennaim. Si vous décidez d'accepter cette motion d'ordonnancement, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de renvoyer cet objet en commission, où je viendrai m'expliquer.

Nous avons trouvé une solution qui vise à rendre le haut du parc des Eaux-Vives accessible dans les deux sens et consistant aussi à fermer le bas du parc. C'est avec cette solution qu'on arrivera à apaiser la circulation, car vous savez très bien que la nuit tous les chats sont gris, et que tout le monde foncera à travers ce parc, je n'ose pas dire alcoolisé, mais quand même... Vous savez très bien les risques qu'on prend en mettant des gendarmes couchés. Donc, Monsieur Bennaim, même s'il y a urgence, même si ce Conseil le décide, la loi ne me permet pas de faire ce que j'ai malheureusement fait l'année passée. Croyez bien que je le regrette, et je m'en suis excusé auprès de la personne qui a subi cet accident.

Nous avons une solution. Nous allons proposer, avec la Délégation à l'aménagement, de mettre le double sens dans le haut du parc des Eaux-Vives. Il y avait un petit problème pour que les voitures puissent s'engager, mais les propriétaires privés des immeubles nous ont permis de faciliter l'accessibilité du parc par en haut en faisant le petit contour, qui est structurel, puisqu'il existe déjà en haut de cette avenue.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1140 est acceptée par 66 oui contre 2 non (1 abstention).

Le président. Cette motion sera traitée au moment où le bureau le décidera, mais elle le sera assez rapidement. J'ai oublié de dire qu'il n'y avait pas de péti-

tions. Et je voudrais aussi excuser une absente, c'est la coupe du tournoi de football, qui subit un *lifting*! Si j'ai bien compris, sa plaque doit encore être gravée.

La deuxième motion d'ordonnancement demande d'ajouter à notre ordre du jour et de traiter, lors des sessions des 23 et 24 juin 2014, le projet de délibération PRD-87 de M^{mes} et MM. Alexandre Wisard, Maria Pérez, Alain de Kalbermaten, Morten Gisselbaek, Marie Barbey, Adrien Genecand, Jacques Pagan, Pascal Spuhler et Brigitte Studer, intitulé: «Villa Ambrosetti: le Conseil administratif est prié de respecter les décisions du Conseil municipal». La motion d'ordonnancement est déposée par M. Alexandre Wisard. Je lui passe la parole.

M. Alexandre Wisard (Ve). Juste une précision en préambule, chers collègues, tous les groupes ont signé ce projet de délibération, sauf le Parti socialiste. Vous vous souvenez qu'il y a deux ans, quasiment jour pour jour, le 9 mai 2012, nous avons accepté un crédit d'étude demandé par le Conseil administratif concernant cette villa Ambrosetti. Le parlement municipal avait retiré une partie des crédits consacrés à la transformation des appartements des étages supérieurs en logements relais.

Cet amendement avait très facilement passé la rampe. Tous les partis s'étaient déclarés favorables à la proposition amendée et il n'y avait eu que quelques abstentions. Merci. Mais nous avons appris récemment que les congés étaient confirmés, que les procédures continuaient à l'encontre des locataires des quatre appartements. L'urgence est simple: il faut maintenant arrêter les procédures contre ces locataires. Que le Conseil administratif se concentre sur l'aménagement de la crèche!

Le président. Le Conseil administratif ne souhaite pas prendre la parole...

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-87 est acceptée par 43 oui contre 22 non (2 abstentions).

Le président. La troisième motion d'ordonnancement demande de traiter en urgence le rapport P-313 A concernant le stationnement vélo autour de la gare de Cornavin. Elle a été déposée par M. Morten Gisselbaek et M^{me} Brigitte Studer. Je passe la parole à M. Gisselbaek.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Merci, Monsieur le président. Nous avons reçu le 29 octobre 2013 cette pétition qui demande plus de places pour vélos

autour de la gare de Cornavin. C'est Pro Vélo qui nous l'a adressée. C'est une excellente pétition. Les 1300 personnes qui l'ont signée, mais également tous les gens qui fréquentent la gare et ses alentours, se rendent compte qu'il y a un problème de stationnement, pour les vélos certes, mais également pour les autres deux-roues. Le renvoi de cet objet au Conseil administratif a été accepté en commission par tous les groupes, à l'exception du Parti libéral-radical, qui s'est abstenu. Il est dommage que cette pétition se retrouve au point 59 de l'ordre du jour, parce qu'elle risque de stagner pendant encore longtemps. (*Remarque.*) Comme beaucoup d'autres objets, c'est sûr, mais nous pourrions la renvoyer sans discussion au Conseil administratif, car je ne doute pas qu'il soit lui-même déjà conscient de ce problème. Je ne vois donc pas pourquoi le rapport doit continuer à traîner dans notre ordre du jour et je pense qu'il est temps de faire quelque chose. Tous les Genevois et Genevoises nous en seront reconnaissants.

Le président. Merci, Monsieur Gisselbaek. Le Conseil administratif ne demande pas la parole...

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport P-313 A est acceptée par 42 oui contre 29 non.

Le président. La quatrième motion d'ordonnancement, déposée par MM. Daniel Sormanni et Pascal Spuhler, du Mouvement citoyens genevois, demande de traiter en urgence et de renvoyer sans débat en commission des finances le projet de délibération PRD-80, qui concerne la maîtrise de l'endettement. Je passe la parole à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Chers collègues, j'ai déposé ce projet de délibération le 26 février 2014. Il évolue toujours aux alentours du point 100 de l'ordre du jour. De façon à faire avancer les choses, je vous propose de le renvoyer directement à la commission des finances, sans débat. Je pense que cette problématique est importante et qu'il est utile de l'examiner en commission des finances.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-80 est acceptée par 39 oui contre 35 non.

Le président. Le bureau verra dans quel délai il peut traiter ces quatre objets urgents.

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Le président. Il est 18 h 55. Je vais lever la séance pour permettre aux commissaires au logement de souffler cinq minutes avant leur réunion de 19 h à la salle Nicolas-Bogueret. Je vous donne rendez-vous à 20 h 30. Bon appétit!

Séance levée à 18 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	190
2. Communications du bureau du Conseil municipal	190
3. Election d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de Télégenève SA, en remplacement de M ^{me} Maria Pérez, démissionnaire. (Statuts de la société, art. 13) (RCM, art. 130, lettre B).	193
4. Questions orales	198
5. Propositions des conseillers municipaux	219
6. Interpellations	219
7. Questions écrites	219

Le mémorialiste:
Ramzi Touma